

Principe relatif aux lois antitrust et aux pratiques anticoncurrentielles

Énoncé de principe :

Dans le cadre d'une concurrence loyale et intense, 3M se conforme aux lois et règlements relatifs à l'antitrust et aux pratiques anticoncurrentielles en vigueur dans le monde. Certaines activités professionnelles, telles que les ententes tarifaires entre concurrents, enfreignent systématiquement ces lois et le présent Principe. De nombreuses autres activités, telles que certains accords d'approvisionnement ou de distribution restrictifs ou encore l'utilisation déloyale d'une position forte sur le marché dans le but de nuire à la concurrence, peuvent également enfreindre ces lois et ce Principe. Les lois antitrust et relatives aux pratiques anticoncurrentielles diffèrent selon les pays et sont très complexes. Faites-vous systématiquement aider par le juriste assigné à votre service commercial dès lors que vos activités professionnelles sont susceptibles d'être réglementées par ces lois.

Objectif :

Le présent Principe a été établi afin de garantir la conformité de 3M à l'ensemble des lois antitrust et relatives à la concurrence en vigueur dans le monde. Le non-respect de cette législation est susceptible d'entraîner des sanctions civiles, voire pénales, prononcées à l'encontre de 3M ou d'employés de la société. Un tel comportement peut également perturber gravement l'activité de 3M ou nuire à sa réputation.

Le présent Principe s'applique à tous les employés de 3M du monde entier, et peut également s'imposer aux tiers qui agissent pour le compte de 3M.

Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite, consultez le contenu du Principe de conformité.

Directives supplémentaires :

- Consultez systématiquement votre juriste assigné de 3M avant de commencer à discuter avec des concurrents.
- Ne proposez et ne passez aucun accord ni aucun arrangement avec les concurrents sur un quelconque aspect relatif à la concurrence, et notamment sur les éléments suivants :
 - les prix ;
 - les conditions de vente ;
 - les appels d'offres ;
 - la répartition des clients, des canaux et des gammes de produits ;
 - la répartition des territoires et des zones géographiques ;
 - la production, les capacités et les volumes ;
 - les conditions du secteur ou du marché ;
 - les coûts, les bénéfices et les marges ;
 - l'entretien de relations commerciales avec un client, un fournisseur ou une autre société.
- Évitez les discussions et autres relations avec des concurrents lorsqu'un tel comportement pourrait sembler déplacé.
- Suivez les étapes nécessaires qui figurent dans la Norme d'adhésion et de participation à une association professionnelle ou à un organisme de normalisation avant de vous inscrire ou d'apporter votre contribution à ces organisations.
- Appliquez correctement les lois sur l'antitrust et sur la concurrence s'avère complexe. Consultez dès que possible le juriste assigné à votre service commercial dès lors que vous envisagez des accords portant sur les éléments suivants :

- les ententes d'exclusivité en termes de ventes ou d'achats ;
- l'établissement ou l'arrêt des relations commerciales avec des distributeurs ;
- les réductions tarifaires sélectives ;
- le regroupement de produits ou de services ;
- les restrictions portant sur la revente de produits ou de services 3M ;
- les accords de licence dans le domaine de la technologie qui soumettent le titulaire de la licence ou le concédant de licence à des restrictions ;
- les conduites ou les programmes visant à gagner ou maintenir une position dominante sur le marché.

Sanctions :

Le non-respect de la législation relative à l'antitrust et à la concurrence est susceptible d'entraîner des sanctions civiles, voire pénales, prononcées à votre encontre ou à l'encontre de 3M. Un tel comportement peut également perturber gravement l'activité de 3M ou nuire à sa réputation. La violation du Code de conduite de 3M entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.